



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit juin le Conseil de Communauté régulièrement convoqué le dix-neuf juin deux mille dix-neuf, s'est réuni en la commune de Perpignan, au siège de la Communauté Urbaine sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Pujol.

ETAIENT PRESENTS: Nicole AMOUROUX, Joëlle ANGLADE, André BASCOU, Jean-Paul BILLES, Jean-Louis BOURDARIOS, Chantal BRUZI, François CALVET, Philippe CAMPS, Jean-Louis CHAMBON, Francis CLIQUE, Alain DARIO, Bernard DUPONT, Francine ENRIQUE, Michelle FABRE, Roger FERRER, Philippe FOURCADE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Roger GARRIDO, Laurent GAUZE, Christine GAVALDA-MOULENAT, Alain GEBHART, Patrick GOT, Marlène GUBERT OETJEN, Yves GUIZARD, Mohamed IAOUADAN, Jacqueline IRLES, Francis IZART, Bernard LAMOTHE, Théophile MARTINEZ, Marc MEDINA, Pierre PARRAT, Patrick PASCAL, Vanessa PAYA, Jean-Marc PUJOL, Richard PULY-BELLI, Roger RIGALL, Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, Rolland THUBERT, Jean-Claude TORRENS, Bruno VALIENTE, Philippe VIDAL, Robert VILA, Jean VILA, Marcel ZIDANI.

ETAIENT REPRESENTES : Virginie BARRE ayant donné pouvoir à Bernard LAMOTHE, Jean-Paul BATLLE ayant donné pouvoir à Marc MEDINA, Hervé BLANCHARD ayant donné pouvoir à Jean VILA, Jessica ERBS ayant donné pouvoir à Philippe VIDAL, Alain GOT ayant donné pouvoir à Marlène GUBERT OETJEN, Guy ILARY ayant donné pouvoir à Jean-Paul BILLES, Clotilde LAFFONT ayant donné pouvoir à André BASCOU, Véronique OLIER ayant donné pouvoir à François CALVET, Danièle PAGÈS ayant donné pouvoir à Alain GEBHART, Brigitte PUIGGALI ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Mireille REBECQ ayant donné pouvoir à Madeleine GARCIA-VIDAL, Jean ROQUE ayant donné pouvoir à Vanessa PAYA, Jacqueline TARRIUS ayant donné pouvoir à Robert VILA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: Louis ALIOT, Olivier AMIEL, Daniel BARBARO, Pierre-Olivier BARBE, Xavier BAUDRY, Nathalie BEAUFILS, Mohamed BELLEBOU, Annabelle BRUNET, Jean-François CARRÈRE, Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Fatima DAHINE, Isabelle DE NOELL-MARCHESAN, Alain FERRAND, Clotilde FONT, Brice LAFONTAINE, Bruno LEMAIRE, José LLORET, Daniel MACH, Alexandra MAILLOCHAUD, Bénédicte MARCHAND, Monique MORELL-BOURRET, Michel PINELL, Jean-Claude PINGET, Charles PONS, Catherine PUJOL, François RALLO, Pierre ROIG, Stéphane RUEL, Viviane SALLARES, Dominique SCHEMLA, Suzy SIMON-NICAISE.

SECRETAIRE DE SEANCE: Christine Gavalda-Moulenat.

ETAT DES PRÉSENTS EN COURS DE SEANCE

Mme Danièle PAGES, M. Dominique SCHEMLA, M. Pierre-Olivier BARBE qui donne procuration à M. Dominique SCHEMLA, M. Alain FERRAND, Mme Viviane SALLARES, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK et M. Mohamed BELLEBOU qui donne procuration à Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK sont présents à compter du dossier « Contrat Territoire Occitanie / Pyrénées-Méditerranée – Approbation du nouveau contrat cadre 2018-2021 et du Programme opérationnel 2019 (1^{er} semestre) ».
M. Robert VILA et Mme Jacqueline TARRIUS qui donne procuration à M. Robert VILA sont absents à compter du dossier « Commune de Saint Estève – Extension de la zone d'activités économiques de la Mirande – Conventions de portage avec l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée (Cts VILA et Cts HORTAL-ALBERNY) ».

M. Xavier BAUDRY et Mme Bénédicte MARCHAND qui donne procuration à M. Xavier BAUDRY sont présents à compter du dossier « Commune de Saint Estève – Extension de la zone d'activités économiques de la Mirande – Conventions de portage avec l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée (Cts VILA et Cts HORTAL-ALBERNY) ».

M. Robert VILA et Mme Jacqueline TARRIUS qui donne procuration à M. Robert VILA sont présents à compter du dossier « Partenariat Financier – Dotation de soutien à l'investissement local : approbation des plans de financements relatifs aux projets de remise aux normes et de mise en sécurité de l'aire de

Perpignan sud et travaux de création d'un nouveau système de chauffage, ventilation, climatisation (CVC) dans la partie ancienne du CRR ».

M. Bruno LEMAIRE, M. Louis ALIOT qui donne procuration à M. Bruno LEMAIRE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Catherine PUJOL qui donne procuration à M. Jean-Claude PINGET sont présents à compter du dossier « Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'exécution des travaux du Chenal Vert à Canet-en-Roussillon entre Perpignan Méditerranée Métropole et le Syndicat Mixte de la Têt – Bassin Versant ».

M. Richard PULY-BELLI est absent à compter du dossier « Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'exécution des travaux du Chenal Vert à Canet-en-Roussillon entre Perpignan Méditerranée Métropole et le Syndicat Mixte de la Têt – Bassin Versant ».

M. Richard PULY-BELLI est présent à compter du dossier « Approbation de la convention cadre de partenariat entre la Ville de Perpignan, le Conseil départemental des Pyrénées Orientales et Perpignan Méditerranée Métropole en vue de l'optimisation de la gestion du canal de Perpignan et de l'élaboration d'une stratégie concertée de préfiguration d'une nouvelle structure ».

M. Olivier AMIEL est présent à compter du dossier « Secteur Littoral – Communes de Canet-en-Roussillon, Sainte-Marie-la-Mer, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Nazaire, Villelongue-de-la-Salanque et Saint-Hippolyte – Avenant n° 6 au contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif ».

M. François RALLO est présent à compter du dossier « Es Têt – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement ».

Mme Catherine PUJOL est présente à compter du dossier « Commune de Perpignan – Urbanisation secteur Mas Belloc – Instauration d'un périmètre élargi de participations et approbation de la convention de projet urbain partenarial Chemin du Mas Liaro n° 1 ».

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMIDT qui donne procuration à M. Mohamed IAOUADAN est absente à compter du dossier « Communes de Le Barcarès et de Villeneuve-La-Rivière – Initiative de la création de deux Zones d'Aménagement Différé (ZAD) ».

Monsieur Jean-Marc PUJOL, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Pierre PARRAT, Monsieur Richard PULY-BELLI, Monsieur Bernard LAMOTHE et Mme Virginie BARRE sont absents à compter du dossier « Regroupement par voie de fusion de l'OPH Perpignan Méditerranée au titre de la loi ELAN (Art L411-2-1 du CCH) ».

Monsieur Jean-Marc PUJOL, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Pierre PARRAT, Monsieur Richard PULY-BELLI, Monsieur Bernard LAMOTHE et Mme Virginie BARRE qui donne procuration à Monsieur Bernard LAMOTHE sont présents à compter du dossier « Commune de Torreilles – La Madraguère : convention transactionnelle relative au remboursement d'acompte à M. Philippe HERNANDEZ ».

Monsieur Yves GUIZART est absent à compter du dossier « Commune de Torreilles – La Madraguère : convention transactionnelle relative au remboursement d'acompte à M. Philippe HERNANDEZ ».

M. Bernard DUPONT est absent à compter du dossier « Modification du bénéficiaire de la Convention d'attribution d'une subvention pour la construction d'un nouvel établissement touristique comprenant notamment un aquarium à Canet-en-Roussillon - Attribution à la SPL Sillages ».

M. Bernard DUPONT est présent à compter du dossier « Régime indemnitaire applicable aux agents de PMM éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ».

M. André BASCOU et Mme Clotilde LAFFONT sont absents à compter du dossier « Plan de Formation 2019 ».

Information au Conseil de Communauté des décisions prises par délégation.

RECAPITULATIF DES MARCHES 2019 INFÉRIEURS A 90 000 € HT :

Libellé du marché	COMMUNE	TITULAIRE	CODE POSTAL	MONTANT INITIAL HT
Location et maintenance de machines de mise sous pls pour les services de PMMCU	PMMCU	NEOPOST France	92000	45.704,52

DECISIONS DU PRESIDENT :

DECP/2019/201	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Madame AUSSEIL Catherine Anne Marie - Commune de SAINT-ESTEVE - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
---------------	--

DECP/2019/202	Note d'honoraires SCP Vuillemin-Chazel-Bouley - Procès-verbal de constat de l'état avant dépose de l'œuvre dénommée ' Cadran Solaire ' implantée sur le rond-point à la sortie du péage nord de l'autoroute A9 à Rivesaltes
DECP/2019/203	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Madame MOUTTAQUI Lebbir - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2019/204	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Monsieur DRIS Jean Pierre - Commune de SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2019/205	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la chapelle Saint Julien de Villeneuve de la Raho à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
DECP/2019/206	Approbation du contrat de partenariat avec JCV Fit SAS dans le cadre de l'opération sportive "FitDays MGEN"
DECP/2019/207	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Madame PARASSOL Francine Jeanne Therese - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2019/208	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Monsieur LAMBERT Thomas - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2019/209	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Monsieur BARROSO Maxime - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2019/210	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Madame SAEZ Lucienne Roberte - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2019/211	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Madame GALAN Laurence Bernadette - Commune de PERPIGNAN - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2019/212	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Monsieur MARREL Roger - Commune de LE SOLER - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2019/213	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Monsieur MOTIGNY Ludovic Marcel Charles - Commune de RIVESALTES - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2019/214	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Monsieur REINA Henri - Commune de CANET-EN-ROUSSILLON - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2019/215	Subvention versée par Perpignan Méditerranée Métropole à Madame GAQUEREL Chantal - Commune de VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE - dans le cadre du Programme national ' Habiter Mieux '
DECP/2019/216	PLH - Suivi-animation du Programme d'Intérêt Général "Habiter Mieux" 2 - Demandes de subventions
DECP/2019/217	Commune de Bompas - Lotissement Le Clos Saint Martin - Acquisition de parcelles à l'indivision Coronat
DECP/2019/218	Note d'honoraires SCP Vuillemin-Chazel-Bouley - Procès-verbal de constat de l'état après dépose de l'œuvre dénommée ' Cadran Solaire ' implantée sur le rond-point à la sortie du péage nord de l'autoroute A9 à Rivesaltes
DECP/2019/219	Désignation d'un avocat en vue d'assister et de représenter Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine - Requête en appel introduite par Madame Emmanuelle SALA contre le jugement n°1700096 du 11 février 2019 rendu par le TA de Montpellier - Instance 19MA01589
DECP/2019/220	Commune de Saint Estève - Association ZEST (Zone Economique Stéphanoise) - Attribution d'une Subvention pour l'Année 2019
DECP/2019/221	Commune de Saint Laurent de la Salanque - Bassin de rétention du Camp d'en Miracle - Acquisition de parcelles à la commune
DECP/2019/222	Note d'honoraires SCP Vuillemin-Chazel-Bouley - Assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Perpignan délivrée en date du 15 avril 2019 à la société 4EME NATURE aux fins d'expulsion
DECP/2019/223	Convention de partenariat entre le SYDETOM66, ECOTEXTILE et Perpignan Méditerranée Métropole relative à la récupération des textiles, linge de maison et chaussures sur le territoire départemental
DECP/2019/224	Commune de Pollestres - extension bassin de rétention La Devèze - Acquisition d'un terrain aux consorts SALES
DECP/2019/225	Avenant de transfert aux marchés n°2015018 Prestation de maintenance et de fourniture de pièces détachées du parc roulant des bennes à ordures ménagères de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et n°2017017 Marché d'entretien, réparation et fourniture de pièces détachées du parc automobile de Perpignan

	Méditerranée Communauté Urbaine.
DECP/2019/226	Convention de disponibilité pour formation des sapeurs-pompiers volontaires
DECP/2019/227	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes "Paulin Gourbal" de Villeneuve-de-la - Raho à Perpignan Méditerranée Métropole
DECP/2019/228	Politique de la ville - évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Perpignan Méditerranée Métropole - Demande de subvention
DECP/2019/229	Subvention 2019 de Perpignan Méditerranée Métropole à l'Association Pôle Expansion Perpignan Sud (PEPS)
DECP/2019/230	Décision modificative relative à la DECP n°2018/287 "Réalisation des contrats d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des investissements 2018-2020" - modification des caractéristiques financières
DECP/2019/231	Convention relative au remboursement à la commune de Sainte Marie La Mer des frais de désherbage des voiries
DECP/2019/232	Convention relative au remboursement à la commune de Saint Hippolyte des frais de désherbage des voiries
DECP/2019/233	Convention de gestion des espaces verts relative aux compétences de l'entretien des zones et espaces économiques de la commune de Torreilles
DECP/2019/234	Préservation des ressources en eau - Participation financière de Perpignan Méditerranée Métropole au GIEE "SCV SYVIAE Cases de Pène" dans le cadre du dispositif d'aide de l'état CasDAR, animation des projets GIEE reconnu sur le territoire de la communauté Urbaine
DECP/2019/235	Convention entre Perpignan Méditerranée Métropole et ENEDIS relative à l'utilisation du service ' Extranet Carto ' d'Enedis de consultation de la cartographie des réseaux concédés
DECP/2019/236	Commune de Canohès - Marché n°2017038 - Avenant n°1 fixant la rémunération définitive de la mission de maîtrise d'œuvre et constitution des dossiers réglementaires pour la réalisation d'un cimetière
DECP/2019/237	Convention relative aux modalités de versement de la participation 2019 au Syndicat Mixte du bassin versant de l'Agly (SMBVA)
DECP/2019/240	Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la Commune de Sainte-Marie-la-Mer à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, au titre de la compétence voirie
DECP/2019/241	Convention entre Perpignan Méditerranée Métropole et la Préfecture des Pyrénées-Orientales pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
DECP/2019/242	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'une salle de l'association "la Casa Musicale" à Perpignan Méditerranée Métropole
DECP/2019/243	Convention de mise à disposition à titre gracieux du centre culturel Albert Lavigne de la Commune de Peyrestortes à Perpignan Méditerranée Métropole
DECP/2019/244	Commune de Villelongue-de-la-Salanque - Approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental relative aux travaux d'aménagement et la requalification de l'avenue de Perpignan (RD 12)
DECP/2019/245	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Joan Pau Giné du Centre culturel El Mil.lenari de la Commune de Toulouges à Perpignan Méditerranée Métropole
DECP/2019/246	Attribution d'une Subvention pour l'Année 2019 à l'Association ADELFA 66 - Association Départementale de Lutte Contre la Grêle
DECP/2019/247	Prestation de service relative à la mise à disposition de personnel intermédiaire pour les besoins de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine - Marché n°2019023 - Désignation du titulaire
DECP/2019/248	Projet d'aménagements cyclables Le Soler - Perpignan - Demandes d'aides financières
DECP/2019/249	Désignation d'un Avocat pour assister et représenter PERPIGNAN MÉDITERRANÉE METROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE devant le Tribunal de Grande Instance de Perpignan - Affaire SAS 4EME NATURE

DECISIONS DU BUREAU :

DECB/2019/05/44	Renouvellement de l'adhésion et versement de la cotisation 2019 auprès de l'association Initiative Pays Catalan
-----------------	---

	- Prêts d'honneur pour le créateurs et repreneurs d'entreprises
DECB/2019/05/45	Commune de Perpignan - Pépinière Impulsion Entreprises - Site de Tecnosud - Convention d'hébergement et de mise à disposition de moyens avec M. Nicolas GUSSE et M. TERENCE GUSSE pour l'entreprise NUMERIC WAVE
DECB/2019/05/46	Commune de Perpignan - Pépinière Impulsion Entreprises - Site de Tecnosud - Convention d'hébergement et de mise à disposition de moyens avec M. Jean-François Escala pour l'entreprise Consultil
DECB/2019/05/47	Commune de Perpignan - Zone d'activité AGROSUD - Autorisation de cession à la SCI PHYTO-EVOLUTION et annulation du compromis de vente consenti à la SARL Nature et Forme
DECB/2019/05/48	Commune de Perpignan - Zone d'activité BEL AIR - Autorisation de cession à M. David GRIGRI
DECB/2019/05/49	Commune de Toulouges - Zone d'activités NATUROPOLE 3 - Autorisation de cession à M. Jamal-Eddine CHAHBOUN
DECB/2019/05/50	Commune de Perpignan - zone d'activités TECNOSUD 2 - Autorisation de cession à la SCI JMCDB
DECB/2019/05/51	Convention de réfection des espaces verts - Commune de Toulouges - Site Des Bureaux de Clairfont
DECB/2019/05/52	Association Pays de la Vallée de l'Agly - Paiement de la cotisation 2019
DECB/2019/05/53	Commune de Rivesaltes - Espace Entreprise Méditerranée - Bail Commercial entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la SARL B2A
DECB/2019/05/54	Commune de Montner - Bail Commercial au profit du GAEC ' La Cave Apicole '
DECB/2019/05/55	Commune de Perpignan - Bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux au profit de la SAS PEDRERO - Halle Grossistes - Marché de Gros
DECB/2019/05/56	Commune de Rivesaltes - Espace Entreprises Méditerranée - Acquisition d'une unité foncière au Conseil Départemental des Pyrénées Orientales
DECB/2019/05/57	Commune de Canet en Roussillon - Pôle Nautique - Autorisation de cession à la SAS Chantier CATANA
DECB/2019/05/58	Association pour la gestion indépendante des réseaux de transport public (AGIR) - Appel à cotisation 2019
DECB/2019/05/59	Commune de Calce - Reconstruction de la station d'épuration - Attribution de marché de travaux - Marché n° 2019011
DECB/2019/05/60	Accord cadre à bon de commande pour l'entretien des réseaux d'assainissement et des installations d'épuration, de pluvial, des canaux et fossés de route sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine- Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises
DECB/2019/05/61	Commune de Torrelles - Convention de mise à disposition pour l'occupation partielle, au profit de Perpignan Méditerranée Métropole, du Centre Technique Municipal de la commune de Torrelles
DECB/2019/05/62	Marché public pour la maintenance, l'entretien de l'éclairage public du Pôle Grand Ouest
DECB/2019/05/63	Cotisation 2019 Association des Maires des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées Orientales
DECB/2019/05/64	Acquisition de papier pour les services municipaux et communautaires - Groupement de commandes entre la ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine -Approbation du dossier de consultation des entreprises et de l'estimation financière
DECB/2019/05/65	Convention d'occupation partielle du château d'eau de Canet en Roussillon Ouest (Village ancienne route de Perpignan SFR 660071 -207188) avec la Société INFRACOS
DECB/2019/05/66	Saison culturelle et pédagogique du Conservatoire Montserrat Caballé et de l'Orchestre Symphonique Perpignan Méditerranée pour l'année 2019/2020 - saison lyrique avec le théâtre de l'étang de Saint-Estève
DECB/2019/05/67	Convention de mise à disposition de la Ville de Perpignan à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine du Théâtre municipal Jordi Pere Cerdà
DECB/2019/05/68	Association Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique (OPENIG) - Versement de la cotisation annuelle 2019

I - Délibérations adoptées lors du Conseil de Communauté 28 Juin 2019

Numéro de délibération	Objet	Le Conseil de Communauté décide :
DELIB/2019/06/99	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 23 MAI 2019 Le Conseil de Communauté décide : <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil de Communauté du 23 mai 2019 sans réserve ni modification. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2019/06/100	CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT CADRE 2018-2021 ET DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2019_1ER SEMESTRE Le Conseil de Communauté décide : <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER les termes du nouveau Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et du programme opérationnel 2019_1er semestre ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer ce contrat et tout acte utile à l'exécution de la délibération. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2019/06/101	COMMUNE DE CANET-EN-ROUSSILLON - EXTENSION DU PÔLE NAUTIQUE - CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPFL PERPIGNAN PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE (CCAS) Le Conseil de Communauté décide : <ul style="list-style-type: none"> • DE SOLLICITER l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée pour assurer l'acquisition de la parcelle cadastrée à Canet en Roussillon section BN n° 1. • D'APPROUVER la signature de la convention pour le portage foncier n° 19/A0295 avec l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée annexée à la délibération. • D'AUTORISER le Président ou l'élu délégué en la matière à signer toutes les pièces utiles. • D'IMPUTER la dépense correspondante au budget annexe zones d'activités économiques (BA n° 8) de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2019/06/102-1	COMMUNE DE SAINT-ESTÈVE - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA MIRANDE - CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPFL PERPIGNAN PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE (CTS VILA) Le Conseil de Communauté décide : <p>Monsieur Robert VILA quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la signature de la convention pour portage foncier n° 19/A0293 avec l'EPFL PPM annexée à la délibération pour assurer la maîtrise foncière et le portage de partie des parcelles cadastrées à Saint Estève section AX n° 24 et 25. • D'AUTORISER le Président ou l'élu délégué en la matière à signer toutes les pièces utiles. • D'IMPUTER la dépense correspondante au budget annexe Zones d'activités économiques (BA n°08) de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE

<p>DELIB/2019/06/102-2</p>	<p>COMMUNE DE SAINT-ESTÈVE - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA MIRANDE - CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPFL PERPIGNAN PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE (CTS HORTAL-ALBERNY) Le Conseil de Communauté décide :</p> <p>Monsieur Robert VILA quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la signature de la convention pour portage foncier n° 19/A0294 avec l'EPFL PPM annexée à la délibération pour assurer la maîtrise foncière et le portage des parcelles cadastrées à Saint Estève section AX n° 13, 18 et 22. • D'AUTORISER le Président ou l'élu délégué en la matière à signer toutes les pièces utiles. • D'IMPUTER la dépense correspondante au budget annexe Zones d'activités économiques (BA n°08) de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/103-1</p>	<p>PARTENARIAT FINANCIER - DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ RELATIF AU PROJET DE REMISE AUX NORMES ET DE MISE EN SÉCURITÉ DE L'AIRE DE PERPIGNAN SUD Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le plan de financement actualisé pour entreprendre des travaux de mises aux normes et de mise en sécurité de l'aire de grand passage de Perpignan Sud tels que présentés dans l'annexe technique jointe à la délibération qui prévoit une subvention de 50% de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et un autofinancement de 44 313.65 € de Perpignan Méditerranée Métropole, pour un montant de travaux de 88 627.30€ HT ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/103-2</p>	<p>PARTENARIAT FINANCIER - DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ RELATIF AU PROJET DE TRAVAUX DE CRÉATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION (CVC) DANS LA PARTIE ANCIENNE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le plan de financement actualisé pour entreprendre les travaux de création d'un nouveau système de chauffage, ventilation, climatisation (CVC) dans la partie ancienne du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) tels que présentés dans l'annexe technique jointe à la présente délibération qui prévoit une subvention de 26.98 % soit 331 316 € de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et un autofinancement de 446 704,51 € de Perpignan Méditerranée Métropole, pour un montant de travaux de 1 228 020,51 € HT (subventions Conseil Régional : 50 000 € HT, FEDER 400 000 € HT) ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>

<p>DELIB/2019/06/104</p>	<p>APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DU CHENAL VERT À CANET-EN-ROUSSILLON ENTRE PMM (PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE) ET LE SMTBV (SYNDICAT MIXTE DE LA TÊT - BASSIN VERSANT)</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><i>Monsieur Richard PULY-BELLI quitte la salle et ne participe ni au débat, ni au vote.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMM) et le Syndicat Mixte de la Têt – Bassin Versant (SMTBV) précisant les modalités techniques, administratives et financières de la délégation de maîtrise d'ouvrage donnée par le SMTBV à Perpignan Méditerranée Métropole en vue de la réalisation des travaux pour l'opération « Chenal Vert – Protection de Canet contre les débordements de la Têt », pour un montant estimé à 10 296 333 € HT soit 12 355 600 € TTC sur une durée de 4 ans ; • D'IMPUTER les dépenses D'INSCRIRE les recettes correspondantes au budget annexe GEMAPI (BA 11) de Perpignan Méditerranée Métropole ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention et tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/105</p>	<p>APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PERPIGNAN, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES ORIENTALES ET PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE EN VUE DE L'OPTIMISATION DE LA GESTION DU CANAL DE PERPIGNAN ET DE L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE CONCERTÉE DE PRÉFIGURATION D'UNE NOUVELLE STRUCTURE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention cadre de partenariat entre la Ville de Perpignan, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et le Conseil départemental pour une durée de deux ans. • D'APPROUVER la participation financière annuelle de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à la Ville de Perpignan, structure hébergeant le(a) chargé(e) de mission, pour la somme de 20 000€ pour l'année 2019 • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/106</p>	<p>SECTEUR LITTORAL - COMMUNES DE CANET-EN-ROUSSILLON, SAINTE-MARIE-LA-MER, SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE, SAINT-NAZAIRE, VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE ET SAINT-HIPPOLYTE- AVENANT N° 6 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER l'avenant n° 6 au contrat de délégation du service public de l'assainissement du secteur littoral ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer cet avenant ainsi que tout document utile à cet effet. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>

<p>DELIB/2019/06/107</p>	<p>SECTEUR LITTORAL - COMMUNES DE CANET-EN-ROUSSILLON, SAINTE-MARIE-LA-MER, SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE, SAINT-NAZAIRE, VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE ET SAINT-HIPPOLYTE- AVENANT N° 6 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER l'avenant n° 6 au contrat de délégation du service public d'eau potable du secteur littoral ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer cet avenant ainsi que tout document utile à cet effet. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/108</p>	<p>COMMUNE DE LE BARCARÈS - DÉFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET PORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DECIDER de soumettre le dossier de déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de la commune de Le Barcarès à concertation préalable du public régie par le code de l'environnement ; • DE DECIDER les modalités de la concertation préalable comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition sur le site internet de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à l'adresse suivante : http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/ rubrique Urbanisme, commune de Le Barcarès, du dossier de concertation avec la possibilité pour le public de s'exprimer par voie électronique à l'adresse suivante : concertation-dpmecplu-lebarcares@perpignan-mediterranee.org ou par voie postale à adresser à Monsieur le Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, 11 Boulevard Saint-Assiscle - BP 20641 66006 Perpignan Cedex , - Cette concertation se déroulera pendant un mois, <u>du lundi 15 juillet 2019 au vendredi 16 août 2019</u> ; • D'EFFECTUER l'avis au public de la délibération en précisant l'objet de la concertation, la durée et les modalités de la concertation, la personne à l'initiative de la concertation, l'adresse du site internet sur lequel sera publié le dossier soumis à concertation ; 15 jours avant le début de la concertation, par voie de presse dans un journal diffusé dans le département, d'affichage et sur le site internet de Perpignan Méditerranée Métropole ; • DE DIRE qu'à l'issue de cette concertation, le Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine en présentera le bilan devant le Conseil de Communauté, qui en délibèrera ; • DE DIRE que la publication du bilan de la concertation interviendra dans un délai de 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet de Perpignan Méditerranée Métropole ; • DE PUBLIER la délibération selon les modalités définies aux articles L5211-47 et R5211-41 du code général des collectivités territoriales ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/109</p>	<p>SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE PERPIGNAN - RÉVISION N°1 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) - APPROBATION PAR PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE DU DOSSIER FINALISÉ Le Conseil de Communauté décide :</p>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE Abstention: Vila Jean,</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le dossier du projet de révision n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Perpignan intégrant les trois modifications précitées, tel qu'il est annexé à la présente délibération ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire pour mener à bien ce dossier. 	
DELIB/2019/06/110	<p>COMMUNE DE LE BARCARÈS - BILAN DE LA MISE À DISPOSITION ET APPROBATION DE LA 1ÈRE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE TIRER un bilan positif de la mise à disposition du public du dossier de 1^{ère} modification simplifiée du PLU de la commune de Le Barcarès ; • D'APPROUVER la 1^{ère} modification simplifiée du PLU de la commune de Le Barcarès, conformément au dossier annexé à la délibération ; • DE TRANSMETTRE la délibération accompagnée du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Le Barcarès au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de la légalité ; • DE TENIR à la disposition du public la délibération et le dossier joint en Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine aux jours et heures habituels d'ouverture ; • DE TENIR à la disposition du public le Plan Local d'Urbanisme modifié à la Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture ; • D'AFFICHER la délibération en Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pendant un mois ; • D'EFFECTUER les mesures de publicité en vigueur dans un journal diffusé dans le département à la rubrique des annonces légales ; • DE PUBLIER la délibération selon les modalités définies aux articles L5211-47 et R5211-41 du code général des collectivités territoriales ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2019/06/111	<p>COMMUNE DE CASES-DE-PÈNE- ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE PROJET PORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ADOPTER la déclaration de projet relative à la réalisation d'un parc animalier emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de la commune de Cases-de-Pène, eu égard à son caractère d'intérêt général ; • D'APPROUVER la proposition de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cases-de-Pène relative à la réalisation d'un parc animalier ; • DE TRANSMETTRE la délibération accompagnée du dossier de PLU mis en compatibilité au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de la légalité ; • DE TENIR à la disposition du public la délibération et le dossier de PLU joint à la Mairie de Cases-de-Pène et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine aux jours et heures habituels d'ouverture ; • DE TENIR à la disposition du public, à la Mairie de Cases-de-Pène, au 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE

	<p>siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, ainsi qu'à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture le PLU mis en compatibilité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'AFFICHER la délibération en Mairie de Cases de Pène et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pendant un mois ; • D'EFFECTUER les mesures de publicité en vigueur dans un journal diffusé dans le département à la rubrique des annonces légales ; • DE PUBLIER la délibération selon les modalités définies aux articles L5211-47 et R5211-41 du code général des collectivités territoriales ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier. 	
DELIB/2019/06/112	<p>ES TÊT - APPROBATION DE L'OPÉRATION ET DE SES MODALITÉS DE FINANCEMENT</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le projet d'investissement et les modalités de financement du projet de valorisation des berges de la Têt « Es Têt », qui prévoit trois subventions à hauteur de 2 096 400 € (60 %) pour chaque partenaire sollicité (Etat, Région et Département), une subvention de 150 000 € (1,43 %) au titre du programme TEPCV et un autofinancement de 4 042 800 € (38,57 %) de Perpignan Méditerranée Métropole, sur un cout total de 10 482 000 € (hors assiette éligible POCTEFA) ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstention:</u> Bourdarios Jean-Louis,</p>
DELIB/2019/06/112-2	<p>ES TÊT - APPROBATION DE L'OPÉRATION ET DE SES MODALITÉS DE FINANCEMENT PAR TRANCHES OPERATIONNELLES</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le plan de financement et d'entreprendre le projet de valorisation des berges de la Têt « Es Têt », qui prévoit trois subventions à hauteur de 2 096 400 € (60 %) pour chaque partenaire sollicité (Etat, Région et Département), une subvention de 150 000 € au titre du programme TEPCV et un autofinancement de 4 042 800 € (38,57 %) de Perpignan Méditerranée Métropole, sur un cout total de 10 482 000 € (hors assiette éligible POCTEFA) ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstention:</u> Bourdarios Jean-Louis,</p>
DELIB/2019/06/113	<p>COMMUNE DE PERPIGNAN - DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - DÉLAISSÉS DE VOIRIE AVENUE DE SAINT CHARLES (SOFIPRAX)</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DESAFFECTER du domaine public, les emprises en nature de délaissés de voirie de 351 m² et 55 m² au droit des parcelles cadastrées, à Perpignan, section HY n° 320, 321, 1373 et 1419, conformément au plan annexé à la délibération. • D'AUTORISER la commune de Perpignan à déclasser du domaine public lesdites emprises. • D'AUTORISER le Président ou l'élue délégué en la matière à signer toutes les pièces utiles. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>

<p>DELIB/2019/06/114</p>	<p>COMMUNE DE BOMPAS - RUE VICTOR HUGO - DÉSAFFECTATION ET AUTORISATION DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DESAFFECTER du domaine public, l'emprise de 10 m² environ au droit de la parcelle cadastrée, à Bompas, section AC n° 109, conformément au plan annexé à la délibération. • D'AUTORISER la commune de Bompas à déclasser du domaine public ladite emprise. • D'AUTORISER le Président ou l'élu délégué en la matière à signer toutes les pièces utiles. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/115</p>	<p>COMMUNE DE CASES-DE-PÈNE - PROJET ECOZONIA - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION À UN ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention de Participation à l'Équipement Public Exceptionnel consistant à la réalisation par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine d'un réseau d'eau potable pour la desserte du projet ECOZONIA sur la commune de Cases de Pène et prévoyant la prise en charge financière par la SAS ECOPARC du coût de cet équipement public exceptionnel prévu pour répondre aux besoins de ce projet ; le montant de cette participation est fixé à 154 071 € net de taxes ; • D'IMPUTER les dépenses et D'INSCRIRE les recettes au Budget Annexe correspondant de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/116-1</p>	<p>COMMUNE DE PERPIGNAN - URBANISATION SECTEUR MAS BELLOC - INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI DE PARTICIPATIONS Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'INSTAURER un périmètre élargi de participations pour une durée de 15 ans dans le secteur du Mas Belloc sur la commune de Perpignan, conformément à l'article L332-11-3-II du code de l'urbanisme, tel qu'annexé à la délibération ; • D'IMPUTER les dépenses correspondantes au Budget Principal et au Budget Annexe correspondant de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/116-2</p>	<p>COMMUNE DE PERPIGNAN - URBANISATION SECTEUR MAS BELLOC - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL CHEMIN DU MAS LLARO N°1 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention de PUP « Chemin du Mas Llaro n°1 » conclue entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et M. François Klersy prévoyant la prise en charge financière par ce dernier d'une fraction du coût des équipements publics prévus pour répondre aux besoins de sa future construction ; le montant de cette participation est fixé à 50 000 € net de taxes et sous forme d'apport de terrain d'une valeur estimée à 2 500 € au profit de 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>

	<p>Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE PRECISER qu'en application de l'article L332-11-4 du code de l'urbanisme, les constructions à édifier dans les périmètres des conventions du PUP précités sont exclues champ d'application de la part intercommunale de la taxe d'aménagement pendant une durée de 10 ans ; • D'IMPUTER les dépenses correspondant et D'INSCRIRE les recettes au Budget Principal et au Budget Annexe correspondant de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	
DELIB/2019/06/117	<p>COMMUNES DE LE BARCARÈS ET DE VILLENEUVE-LA-RIVIÈRE - INITIATIVE DE LA CRÉATION DE DEUX ZONES D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (ZAD)</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE PRENDRE L'INITIATIVE de la création d'une Zone d'Aménagement Différé sur le territoire de la commune de Le Barcarès dans le secteur de l'embouchure de l'Agly, ainsi que d'une Zone d'Aménagement Différé dans le secteur Nord de la commune de Villeneuve La Rivière, sur la base des objectifs présentés et selon les périmètres proposés ; • DE SOLLICITER la commune de Le Barcarès pour avis sur le projet de création d'une ZAD par Perpignan Méditerranée Métropole dans le secteur de l'embouchure de l'Agly, ainsi que sur sa désignation comme titulaire de l'exercice du droit de préemption dans cette ZAD ; • DE SOLLICITER la commune de Villeneuve La Rivière pour avis sur le projet de création d'une ZAD par Perpignan Méditerranée Métropole dans le secteur Nord, ainsi que sur sa désignation comme titulaire de l'exercice du droit de préemption dans cette ZAD ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2019/06/118	<p>COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE - ZAC DE L'ERA - ACCORD DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ SUR LE PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS (PEP) MODIFIÉ</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DONNER son accord sur le principe de la réalisation des équipements publics de la ZAC de « l'Era » à Saint Nazaire dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et sur les modalités de leur incorporation dans son patrimoine, selon la description effectuée et le projet de Programme des Equipements Publics modifié joint en annexe à la délibération ; • DE PRECISER que Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ne participe pas au financement de ces équipements publics ; • DE PRECISER que les équipements publics du PEP modifié devront être réalisés dans le respect des cahiers des charges et règles communautaires et validés par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à chaque étape, dès les études et jusqu'à leur intégration (pour ceux qui sont à intégrer) à terme après réception, dans son patrimoine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte et à prendre toute décision utile à l'avancement de ce dossier. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE

<p>DELIB/2019/06/119</p>	<p>PROJET DE REGROUPEMENT PAR VOIE DE FUSION DE L'OPH PERPIGNAN MÉDITERRANÉE AU TITRE DE LA LOI ELAN (ART L411-2-1 DU CCH) Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><i>Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Pierre PARRAT, Monsieur Richard PULY-BELLI, Monsieur Bernard LAMOTHE et Monsieur Jean Marc PUJOL quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à poursuivre les négociations avec le groupe POLYLOGIS ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer le protocole de regroupement et annexes dans les conditions essentielles exposées avec le groupe POLYLOGIS ou toute société anonyme d'Habitat à loyer modéré qui s'y substituerait sous condition suspensive de la décision de fusion à intervenir ; • CHARGE le Président de solliciter de l'OPH Perpignan Méditerranée un avis de son conseil d'administration sur le projet de fusion tel que déterminé par le protocole de regroupement en rappelant que cet avis doit être rendu au regard de l'avis consultatif du comité d'entreprise émis sur ce projet ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à diligenter toute démarche administrative à l'effet de créer une SA d'HLM locale ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à demander l'agrément de cet organisme d'habitation à loyer modéré locale prévu par le code de la construction et de l'habitation ; • D'ACCEPTER le principe de l'adhésion de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole à l'organisme agréé ainsi créé ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à négocier les statuts de la SA d'HLM locale ; • D'AUTORISER le Président à préparer les apports partiels d'actifs au titre de la fusion. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions:</u> Aliot Louis , Amiel Olivier, Baudry Xavier, Bellebou Mohamed , Bourdarios Jean-Louis, Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Lemaire Bruno , Marchand Bénédicte, Pinget Jean-Claude , Pujol Catherine , Schemla Dominique, Zidani Marcel,</p>
<p>DELIB/2019/06/120</p>	<p>COMMUNE DE TORREILLES - LA MADRAGUÈRE : CONVENTION TRANSACTIONNELLE RELATIVE AU REMBOURSEMENT D'ACOMPTE À M. PHILIPPE HERNANDEZ Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER les termes et la signature de la convention transactionnelle annexée à la délibération et de verser la somme suivante : 4 560 € HT à M. Philippe HERNANDEZ, valant indemnisation forfaitaire ; • D'IMPUTER les dépenses correspondantes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques (BA 08) de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/121</p>	<p>MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER les deux modifications précitées du règlement intérieur, joint en annexe ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer le règlement intérieur. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions:</u> Aliot Louis , Baudry Xavier, Bellebou Mohamed , Costa-Fesenbeck</p>

		Marie-Thérèse, Lemaire Bruno , Marchand Bénédicte, Pinget Jean- Claude , Pujol Catherine ,
DELIB/2019/06/122	<p>SPL SILLAGES - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE COMPRENANT NOTAMMENT UN AQUARIUM, UN LABORATOIRE, UNE SALLE D'EXPOSITION ET DES COMMERCES</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><i>Monsieur Bernard DUPONT quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • DE MODIFIER le nom du bénéficiaire de la subvention de 1.000.000 € attribuée pour la construction de l'aquarium de Canet-en-Roussillon ; • D'ATTRIBUER cette subvention exceptionnelle d'équipement de 1 000 000 € (représentant 6,85 % du montant total des travaux hors taxes) à la SPL Sillages pour l'opération ; • D'IMPUTER la dépense au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole chapitre 204 (subventions d'investissement) ; • D'APPROUVER la convention financière organisant les modalités d'attribution et de versement d'une participation financière au profit de la Société Publique Locale (SPL) Sillages ; • D'AUTORISER le Président ou l'Élu délégué en la matière à signer la convention ainsi que tout acte utile. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2019/06/123	<p>RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX AGENTS DE PMM ÉLIGIBLES AU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER à compter du 1^{er} juillet 2019 l'application aux agents de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine éligibles au RIFSEEP, le dispositif du régime indemnitaire selon les modalités, • DE PRENDRE ACTE qu'il appartient au Président de fixer à l'intérieur des limites du dispositif défini par délibération les montants individuels applicables à chaque agent par voie d'arrêté, • DE PREVOIR ET D'INSCRIRE les crédits nécessaires au paiement la dépense sur le chapitre 012 du budget principal et des budgets annexes de l'établissement, • D'ABROGER à compter du 1^{er} juillet 2019, les délibérations n° 2015/12/237 du 17 décembre 2015, n° 2017/06/119 du 26 juin 2017, n° 2017/12/230 du 21 décembre 2017 et n° 2018/09/188 du 25 septembre 2018, • D'AUTORISER le Président ou l'Élu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2019/06/124	<p>PLAN DE FORMATION 2019</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE PRENDRE ACTE de la présentation du Plan de Formation 2019, • D'AUTORISER le Président ou l'Élu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE

<p>DELIB/2019/06/125</p>	<p>MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE RAPPELER que tout remboursement pour frais de déplacements doit être justifié par l'agent. Cette justification porte sur la durée réelle du déplacement et l'effectivité de la dépense auprès de l'ordonnateur. • D'ADOPTER et D'ACTUALISER les principes de remboursement détaillés dans la note annexée à la délibération. • DE PRÉCISER que l'application de ces modalités se fera à compter de la prise d'effet du caractère exécutoire de la présente et que les frais engagés par les agents avant cette délibération se feront dans le cadre de l'ancienne délibération du 27 Septembre 2007. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/126</p>	<p>ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER SEPTEMBRE 2019 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la modification du tableau des emplois tel que présenté et joint en annexe à la délibération, • D'APPROUVER la création d'un poste de Responsable Pôle multimédia à compter du 1^{er} septembre 2019 dans les conditions précisées ci-dessus, • D'INSCRIRE aux budgets de Perpignan Méditerranée Métropole, le cas échéant, les crédits nécessaires, • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous les actes utiles pour mener ce dossier à son terme. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions:</u> Aliot Louis , Baudry Xavier, Bellebou Mohamed , Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Lemaire Bruno , Marchand Bénédicte, Pinget Jean-Claude , Pujol Catherine ,</p>
<p>DELIB/2019/06/127</p>	<p>CONSERVATOIRE MONTSERRAT CABALLÉ - TARIFICATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER les tarifs détaillés en annexe à la délibération à compter de l'année scolaire 2019/2020, ainsi que les modalités d'encaissement ; • D'AUTORISER leur mise en application dès les réinscriptions et inscriptions de l'année scolaire 2019/2020 et sur toute la durée de l'année scolaire 2019/2020 • D'INSCRIRE la recette correspondante au Budget Annexe Conservatoire (BA n°12) de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2019/06/128</p>	<p>MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS ISSUS DE LA FORÊT COMMUNALE PAR LES COMMUNES PROPRIÉTAIRES Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ADOPTER cette motion pour le maintien de l'encaissement des produits issus de la forêt communale par les communes propriétaires. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>